

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Canton de MAINVILLIERS

CCAS DE LEVES

Délibération n° 11/24

Nombre de Conseillers : 13
Nombre de présents : 5
Nombre de votants : 7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LEVES**

L'an deux mille vingt-quatre, le LUNDI 16 DECEMBRE le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, 4 Place de l'Église à Lèves, sous la présidence de Mme Bénédicte PALLUEL, Vice-Présidente.

Date de première convocation : 03 décembre 2024 – quorum non atteint à la séance du 11 décembre

Date de seconde convocation : 12 décembre 2024

Présents : Mme PALLUEL, Mme DAVID, Mme GUILLET, Mme SEMERY, M. RENAULT.

Absents excusés : M. MARTIAL, M. HUBERT, Mme LELOUTRE, Mme DEGUINE, M. VERNADAT, Mme BODIN, Mme LAGRANGE GIRARD, Mme GAIDET.

Pouvoirs :

M. VERNADAT donne pouvoir à Mme PALLUEL,
Mme GAIDET donne pouvoir à Mme DAVID.

Mme DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Exercice 2025 - Débat d'orientations budgétaires 2025/2027 - Annexe

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2312-1,

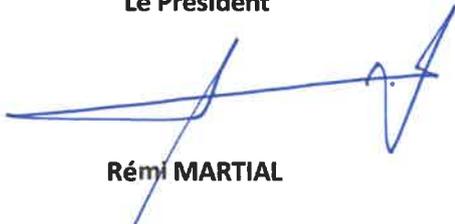
CONSIDERANT qu'aux termes du texte susvisé, un débat a lieu au Conseil d'administration du CCAS sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2025/2027 du CCAS, et ci annexé.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.**

Le Président


Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance



Marie-Pierre DAVID

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Canton de MAINVILLIERS

CCAS DE LEVES

Délibération n° 12/24

Nombre de Conseillers : 13
Nombre de présents : 5
Nombre de votants : 7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LEVES**

L'an deux mille vingt-quatre, le LUNDI 16 DECEMBRE le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, 4 Place de l'Église à Lèves, sous la présidence de Mme Bénédicte PALLUEL, Vice-Présidente.

Date de première convocation : 03 décembre 2024 – quorum non atteint à la séance du 11 décembre

Date de seconde convocation : 12 décembre 2024

Présents : Mme PALLUEL, Mme DAVID, Mme GUILLET, Mme SEMERY, M. RENAULT.

Absents excusés : M. MARTIAL, M. HUBERT, Mme LELOUTRE, Mme DEGUINE, M. VERNADAT, Mme BODIN, Mme LAGRANGE GIRARD, Mme GAIDET.

Pouvoirs :

M. VERNADAT donne pouvoir à Mme PALLUEL,
Mme GAIDET donne pouvoir à Mme DAVID.

Mme DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Vente de la parcelle ZD5 commune de Poisvilliers - Annexe

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est propriétaire d'un espace agricole d'une superficie de 9 114, 32 m² cadastrée ZD5 implantée sur la commune de Poisvilliers.

Cette parcelle est aujourd'hui exploitée par un agriculteur, pour un montant locatif de 150 euros annuel.

Souhaitant vendre cette parcelle, le CCAS a proposé à l'exploitant en place d'acquérir le terrain. Le prix de vente est fixé à 6 847,50 euros pour cet espace agricole.

CONSIDERANT le souhait de procéder à la vente de la parcelle,

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles L 240-1 à 240-3 du code de l'urbanisme,

VU le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

VU la proposition de l'acquéreur,

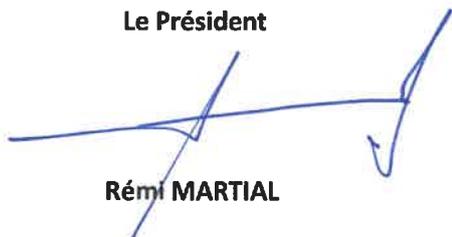
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de céder la parcelle cadastrée ZD5 implantée sur la commune de Poisvilliers d'une contenance de 9 114, 32 m² pour une valeur de 6 847,50 euros.

AUTORISE monsieur le président du CCAS ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente de la parcelle sus nommée.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.**

Le Président


Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance



Marie-Pierre DAVID